

ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 68
du jeudi 22 novembre 2018, à 17 heures 30
Château de Vaulruz, Vaulruz

<u>Présents</u>	: selon listes des présences
<u>Président</u>	: M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère
<u>Membres du Comité</u>	: MM. Jean-Pierre Doutaz, Pascal Florio, Mmes Christel Fromaigeat-Repond, Johanna Gapany, MM. Olivier Pharisa, Jean-Marc Pignet et Bernard Rime
<u>Délégués</u>	: les délégués de 25 communes sur les 25 communes que compte le district
<u>Secrétaire régionale</u>	: Mme Nadine Gobet
<u>Orateurs</u>	: Mme Giancarla Papi, Cheffe du Service des constructions et de l'aménagement SeCA M. Aurèle Cellérier, Géographe, Service des constructions et de l'aménagement SeCA M. Rémi Clément, stagiaire
<u>Excusés</u>	: M. Jacques Morand et Mme Marie-France Roth Pasquier

Ordre du jour :

1. Salutations – Contrôle des présences
 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 24 mai 2018
 3. Message pour la proposition d'attribution d'un mandat pour la réalisation du Plan directeur régional de la Gruyère
 4. Budget 2019
 - 4.1 Fixation du montant de la contribution de fonctionnement
 - 4.2 Présentation du budget 2019
 - 4.3 Approbation du budget 2019
 5. Informations
 - 5.1 Etude de faisabilité et d'opportunité d'un processus de fusion de communes
 - 5.2 Structures d'accueil de la petite enfance
 - 5.3 RegioMove et Etats généraux de la Gruyère 2019
 6. Divers
 - 6.1 Présentation du Système de gestion des zones d'activités par le Service des constructions et de l'aménagement SeCA par Mme Papi et M. Cellérier ainsi que par M. Clément et informations sur le Plan directeur cantonal
-

1. Salutations - Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, Madame et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, les représentants de la presse, les membres du Comité de direction de l'ARG et Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale.

Il salue en particulier Mme Giancarla Papi, Cheffe du Service des constructions et de l'aménagement SeCA, son collaborateur, M. Aurèle Cellérier, géographe et M. Rémi Clément, étudiant, qui a travaillé durant l'été au sein de l'ARG.

Il remercie également la Commune de Vulruz qui nous accueille dans son Château. M. le Syndic Patrice Jordan s'excuse de ne pouvoir être présent et il a le plaisir de passer la parole à M. le Vice-syndic, Claude Bovigny.

M. Claude Bovigny, Vice-syndic de la Commune de Vulruz adresse les souhaits de bienvenue de sa commune et informe que la commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée des délégués de l'ARG.

M. le Président constate la présence de 25 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 110 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne deux scrutateurs, soit :

- M. Paul-Henri Donzallaz, Conseiller communal, Vulruz
- M. Olivier Mayoraz, Conseiller communal, Gruyères

M. le Président relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du Message pour la proposition d'attribution d'un mandat pour la réalisation du Plan directeur régional de la Gruyère et du budget 2019.

La convocation a également paru dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg.

Il demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de la convocation et de l'ordre du jour et constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 24 mai 2018

M. le Président demande si quelqu'un a des remarques à formuler au sujet du procès-verbal et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Décision :

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal no 67 du 24 mai 2018.

3. Message pour la proposition d'attribution d'un mandat pour la réalisation du Plan directeur régional de la Gruyère

M. le Président relève que toutes les communes ont reçu le Message. Aussi, il propose de ne traiter que certains aspects. L'aménagement du territoire est, avec la politique vieillesse, le grand défi de cette législature. Au cœur de cette petite révolution en cours, figure le Plan directeur cantonal adopté par le Conseil d'Etat au début du mois d'octobre 2018. Ce plan intègre les nouvelles exigences de la LAT, en hissant notamment au niveau régional un certain nombre de compétences exercées jusqu'à maintenant au niveau communal. Une planification régionale est devenue une obligation et l'ARG s'est attelée à organiser la mise en place d'une procédure afin de lancer au plus vite une telle réalisation. En effet, il s'agit pour la Gruyère de disposer d'un tel instrument de planification sitôt le Plan directeur cantonal approuvé par le Conseil fédéral.

Un Comité de pilotage COPIL a été constitué ainsi qu'un groupe de travail destiné à sélectionner le bureau d'aménagement appelé à soutenir les démarches et réflexions de l'ARG. Le Bureau Urbasol SA a été une aide utile afin de préparer le cahier des charges pour le concours et pour procéder à l'analyse des offres. Trois bureaux ont été reçus par le groupe de travail et le lauréat de cette sélection a été auditionné par le Comité de direction de l'ARG. Il s'agit du Bureau Archam & Partenaires SA à Fribourg avec une offre d'environ Fr. 164'000.--.

La conduite générale du projet sera confiée au Bureau Archam & Partenaires SA, alors que des études complémentaires seront confiées à d'autres experts ou bureaux. Cette organisation a l'avantage de permettre de la souplesse et de l'efficacité. Le coût total avoisinera Fr. 300'000.--.

Le Comité de direction n'envisage pas un Plan directeur régional comme un alignement de planifications et de cartes thématiques et pas davantage comme un catalogue de scénarios ou de fiches de projets. Un bon Plan directeur régional doit être chargé d'une vraie vision d'avenir pour les trois prochaines décennies. C'est un projet partagé et volontaire ainsi qu'une planification qui aborde les vrais enjeux et qui propose des solutions - si possible - innovantes.

Un Plan directeur régional n'est pas envisagé par un bureau mandaté mais c'est l'affaire de toute une région qui dessine ainsi son avenir et prend des options pour les générations futures. Un tel plan s'inscrit dans le temps. C'est la raison pour laquelle, les thématiques suivantes ont été posées au cœur du projet : urbanisation, transports, économie/emploi, tourisme et paysages – avec notamment la place de l'agriculture – et finalement l'environnement. Ces grandes portes d'entrée dans le Plan directeur sont en harmonie avec les questions qui se posent à notre district, une région en pleine mutation, qu'elle soit démographique, économique ou sociale. C'est pourquoi il s'agit d'alimenter les réflexions appelées à nourrir ce Plan directeur.

Comment faire - au-delà de la considérable croissance démographique - pour éviter que notre district se transforme en région dortoir ? Quelles sont les conditions capables de favoriser la création d'emplois ? Comment gérer la tradition rurale de notre Région avec l'urbanisation dont elle fait l'objet ? Comment marier les exigences de concentration des activités et de densification du bâti avec l'équilibre nécessaire entre les divers secteurs régionaux ? Quels risques de fractures entre le centre urbain où vont se concentrer les richesses et la périphérie rurale qui risque de se sentir délaissée ? Comment permettre les conditions propres à favoriser les changements nécessaires à la mobilité ? Voici quelques questions pour lesquelles nous souhaitons trouver des réponses ou, du moins des éléments de réponses, dans le Plan directeur régional.

Enfin, le Comité de direction souhaite relever un défi en réalisant un tel instrument de planification en une année. Cela exigera de la part du Comité de direction et du Comité de pilotage un engagement important. Mais cet engagement sera également réclamé de plusieurs personnes parmi vous ou parmi les Conseils communaux. D'ores et déjà, **M. le Président** remercie les délégués de faire bon accueil aux sollicitations de l'ARG car l'ARG aura besoin de la participation de toutes et de tous.

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas. Dès lors, il passe aux votations.

Décisions :

L'Assemblée approuve à l'unanimité :

- de mandater le Bureau Archam & Partenaires SA, à Fribourg pour réaliser le Plan directeur régional de la Gruyère, sur la base de l'appel d'offres qui a fait l'objet d'une mise au concours
- d'attribuer un montant total de Fr. 300'000.-- pour la réalisation globale du Plan directeur régional de la Gruyère, montant comprenant les études complémentaires
- de prélever l'intégralité du montant de Fr. 300'000.-- dans le Fonds régional d'investissement, sous déduction de la prochaine décision du Conseil d'Etat tendant à accorder aux Régions un soutien financier de 30%, mais d'au maximum Fr. 150'000.-- pour l'élaboration du Plan directeur régional, montant qui serait versé aux Régions à dater du moment où les montants cumulés et alloués au Fonds cantonal de la plus-value auront dépassé les 20 millions de francs.

4. Budget 2019

M. le Président relève que le budget a fait l'objet de plusieurs analyses. Tout d'abord par la Commission des finances, puis par la Commission de réflexion et enfin, il a été soumis au Comité de direction qui l'a approuvé à l'unanimité lors de sa séance du 8 octobre 2018.

4.1 Fixation du montant de la contribution de fonctionnement

M. le Président relève que depuis le 4 décembre 2014, la contribution de fonctionnement est fixée à Fr. 4.50 par habitant, pondérée à raison de 25% de la population légale et à raison de 75% de la population légale fois l'indice du potentiel fiscal. Le Comité de direction propose d'approuver ce même taux pour l'année 2019.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le maintien de la contribution de fonctionnement à Fr. 4.50.

4.2 Présentation du budget 2019

M. le Président rappelle que le budget de l'ARG repose sur les recettes suivantes : chaque année, l'ARG encaisse, d'une part, un montant de 1 million de francs versé par les communes dans le Fonds régional d'investissement et, d'autre part, un montant d'environ Fr. 240'000.-- pour son fonctionnement, montant représentant la contribution de Fr. 4.50 par habitant pondérée à raison de 25% par la population légale et à raison de 75% par la population légale x l'IPF.

Le Comité de direction a décidé de renoncer à augmenter la contribution par habitant. Par contre, dès lors que le solde du Fonds régional d'investissement au 31 décembre 2017 était de Fr. 2'275'389.35, le Comité de direction proposera en 2019, la prolongation de ce Fonds au-delà de 2020 avec, à la clé, une modification des statuts.

Il donne la parole à **Mme Nadine Gobet**, Secrétaire régionale de l'ARG.

Mme Gobet présente le budget 2019 en se référant aux commentaires qui figurent en bas de page.

M. le Président demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas.

4.3 Approbation du budget 2019

M. le Président passe au vote.

Décision :

Les délégués approuvent à l'unanimité le budget 2019 de l'ARG.

5. Informations

5.1 Etude de faisabilité et d'opportunité d'un processus de fusion de communes

M. le Président informe que l'étude de faisabilité est entrée cet automne dans sa deuxième phase. Le Bureau et le Comité de pilotage ont pris connaissance de l'analyse tirée des réponses au questionnaire envoyé au printemps à tous les élus. Ils ont également pris connaissance de la synthèse issue des réflexions et des débats menés au sein des groupes de travail qui ont œuvré une bonne partie de l'été.

En s'appuyant sur cette matière, un 2^{ème} groupe de travail est actuellement en cours de formation. Il lui reviendra la charge d'imaginer l'organisation de la future commune, sa gouvernance sur deux niveaux, les missions exercées au niveau communal, celles assumées au niveau de la proximité.

Cette étude n'est pas dans un processus de fusion, mais bien une réflexion fondamentale sur la gouvernance communale, avec l'obligation de sortir du cadre légal existant et d'imaginer des formes capables de mieux répondre aux besoins d'aujourd'hui. Les travaux du groupe de travail sont planifiés durant les quatre premiers mois de l'année 2019.

Parallèlement, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF, sous la conduite de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, envisage de conduire des réflexions sur la notion de région, laquelle rejoint de nombreuses questions de notre étude de faisabilité. Un mandat pourrait être confié à un constitutionnaliste, appelé à imaginer les scénarios possibles et à interroger les problèmes liés aux grandes fusions. Ces travaux sont complémentaires à notre approche et nous travaillons à établir des passerelles entre eux.

En outre, **M. le Président** fait savoir qu'un postulat intitulé « Augmenter les chances d'aboutissement des processus de fusion de communes » vient d'être déposé par les Députés Gaillard et Mutter. Là encore, cette démarche s'inscrit dans la direction de nos

réflexions régionales. En raison des divers projets en cours, le rapport final de cette étude de faisabilité n'est pas attendu avant le début de l'été.

5.2 Structures d'accueil de la petite enfance

M. le Président rappelle que la question des structures d'accueil occupe le Comité de direction depuis près de cinq ans à la demande de quelques communes du district désireuses d'une meilleure harmonisation des règles, notamment dans la manière de calculer les subventions communales.

Les objectifs du groupe de travail qui a œuvré dans ce domaine éloigné des compétences statutaires de notre association étaient d'établir des propositions visant une certaine harmonisation et permettant le libre choix de la crèche par tous les parents. En 2016, toutes les communes du district ont signé une convention et accepté le principe d'une grille de référence propre à l'ARG. Un délai au 1^{er} août 2018 a été proposé afin de permettre aux structures et aux communes d'adapter leurs pratiques. Or, à l'approche de ce délai, l'ARG a constaté que les choses n'avaient pas toujours évolué dans la direction souhaitée.

Aussi, à la fin du mois de septembre 2018, un mandat a été confié à un groupe de travail interne au Comité de direction afin de clarifier la situation et l'ancien président de la Commission des affaires communales de notre association, M. Yves Menoud, a été chargé d'établir un état des lieux, de déterminer les problèmes à résoudre, de connaître la raison des résistances et de faire des propositions pour avancer. Par ailleurs, un sondage a été adressé aux dix crèches du district afin de déterminer le taux d'occupation des structures qui, selon la loi, ne doit pas être inférieur à 85%.

Ce rapport, riche d'une quarantaine de pages de texte et d'une bonne centaine de pages supplémentaires d'annexes, constitue une photographie lucide de la situation actuelle. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il existe une considérable diversité et des pratiques qui ne sont pas toujours conformes aux exigences légales.

Le constat fut qu'une harmonisation apparaissait indispensable. Aussi, le groupe de travail, en s'appuyant sur les analyses de M. Menoud a fait des propositions afin de répondre à certaines critiques des crèches au sujet des grilles de références, du nombre de paliers, du niveau admis pour le revenu déterminant, de l'intégration ou non du prix du repas dans le calcul de la subvention, etc.

Prochainement, le Comité de direction se penchera sur ces propositions et rendra un certain nombre de décisions. Les crèches seront également invitées à ces réflexions.

M. le Président fait savoir que le Comité de direction est persuadé que ce travail est important afin de disposer en Gruyère d'un réseau de crèches performantes, ouvertes à tous les enfants du district et où les parents sont traités d'une manière assez identique. Tout cela passe par des changements de pratiques, par une meilleure coordination entre les communes et les crèches et une prise de conscience de l'enjeu économique et social que représentent les crèches.

Le Comité de direction et le secrétariat général ont passé de trop nombreuses heures sur ce dossier et ils ne poursuivront pas cette voie s'ils constatent que certaines communes n'acceptent pas des pratiques coordonnées. Une dernière séance d'information sera organisée et si l'unanimité n'est pas trouvée, l'on reviendra aux pratiques qui prévalaient auparavant.

Le district ne sortira pas gagnant de cette situation, les parents seront placés devant d'importants problèmes et le libre choix de la crèche ne sera pas possible. Ce serait avec grand regret que le Comité de direction lâcherait ce dossier, mais il ne peut pas faire le bonheur des communes contre leur gré. A l'avenir, ce dossier devrait être confié à l'Association intercommunale culture et jeunesse en cours de formation. Dans l'intervalle, la collaboration s'appuie sur la bonne volonté des uns et des autres.

Le Comité de direction compte sur chacune et chacun des membres de notre association pour trouver une solution à ce dossier qui a son importance pour l'économie régionale, pour la place des femmes dans cette économie et pour l'image de toute la Région.

5.3 RegioMove et Etats généraux de la Gruyère 2019

RegioMove

En l'absence de Mme Roth Pasquier, Présidente de Mobul, **Mme Gobet** transmet les informations qu'elle a préparées sur la présentation publique prévue le 30 novembre 2018, à 9 heures, à l'Hôtel de ville de Bulle, manifestation à laquelle tous les délégués sont invités.

Façonner aujourd'hui la mobilité de demain. Ce défi nous concerne tous, régions, communes et au-delà, au niveau cantonal et national. Le Büro für Mobilität (BFM), organe spécialisé dans la mobilité, a mis sur pied avec le soutien du fonds engagement Migros un projet national, RegioMove, visant à accompagner les régions et les communes dans leurs réflexions sur la mobilité de demain. Mme Kaufmann, responsable du projet, recherchait une région pilote pour la Suisse romande et, il y a un an, elle a abordé l'ARG et Mobul qui ont accepté d'y participer.

Le but est de tester les différents modules de ce projet. Il a été accepté de jouer ce rôle car aujourd'hui, la mobilité est un sujet de la plus haute importance pour notre Région.

L'ARG et Mobul organisent avec BFM et le soutien du Canton, une présentation publique qui aura lieu le 30 novembre prochain de 09h00 à 11h30, en présence de M. le Conseiller d'Etat, Jean-François Steiert. Cette présentation est le 1^{er} module du projet, intitulé START. Il s'agit d'une présentation des grandes tendances à l'œuvre dans le domaine de la mobilité de demain et leurs répercussions locales ; elle implique le public de manière interactive. A l'issue de la matinée, une déclaration d'intentions et un résumé des opinions exprimées seront présentés.

Dans la mesure où l'ARG entreprend actuellement son Plan directeur régional, ces réflexions pourront nous inspirer dans les travaux préparatoires. Il s'agit de concevoir cette séance comme une première contribution au Plan directeur régional. L'ensemble des communes de la Gruyère a été invité à y participer ainsi que les services cantonaux, plusieurs bureaux et organismes spécialisés, de même que la presse. A ce jour, 51 personnes se sont inscrites.

Un 2^{ème} module intitulé GO, dont la date n'a pas encore été fixée, sera mis sur pied. Il consistera en un atelier de 4 heures qui permettra d'identifier les domaines d'action porteurs pour la Région et les mesures pouvant être mises en œuvre rapidement. Il consiste à élaborer un petit programme d'actions avec environ 10 mesures-clé.

Mme Gobet fait savoir que le coût de ce 1^{er} module s'élève à Fr. 6'000.-- ; le Canton y participe en versant Fr. 3'000.- et l'ARG et Mobul verse chacun Fr. 1'500.--.

M. le Président demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas.

Etats généraux 2019

Mme Gobet rappelle que le Comité de direction a décidé d'organiser les Etats généraux tous les deux ans. Les derniers ont eu lieu en 2017 et le thème était : « L'intégration, un défi pour la Gruyère ». Les années précédentes, l'ARG a traité différents thèmes tels que la culture, le tourisme, l'aménagement du territoire ou encore la mobilité.

En 2019, l'ARG a prévu d'organiser les Etats généraux, le vendredi 22 février de 13h30 à 17h30, au Cycle d'orientation de Riaz, sur le thème de « La Gruyère, verte et urbaine ». Les délégués sont d'ores et déjà invités à réserver cette date. Une invitation sera envoyée au début du mois de janvier 2019.

Durant les quarante dernières années, la Gruyère s'est profondément transformée. Grâce à l'amélioration de l'accessibilité, la Gruyère a connu un important processus de développement économique et urbain et la Région s'est trouvée connectée avec le monde. Bulle et les villages avoisinants ont, en particulier, connu une intense urbanisation. Pour autant, la Région est restée attachée à ce qui la distingue des autres régions : son paysage préalpin, la proximité de la nature, son caractère rural. Les villages et les vallées restent de ce point de vue le cœur de la « verte Gruyère », qui n'est plus pour autant celle qu'elle a été au 20^{ème} siècle. Entre l'urbain et ce nouveau rural, entre les périphéries et le centre, de nombreux enjeux se dessinent entre la Région et l'extérieur, et à l'intérieur de la Région : une complémentarité en matière économique, sociale, environnementale, et culturelle.

L'édition 2019 des Etats Généraux de la Gruyère propose donc le thème de « La Gruyère, verte et urbaine ». Il sera abordé à deux échelles : dans un premier temps, en ce qui concerne la Gruyère et ses relations aux autres régions suisses et au monde (la Gruyère accessible et « verte », en comparaison nationale et internationale) et, dans un deuxième temps, en ce qui concerne ses relations internes (Bulle l'urbaine et les villages et vallées environnants). La parole sera donnée à des experts et professionnels de terrain dont les expériences offriront un certain recul dans la perspective de la gestion des dossiers courants centraux dans l'avenir de la Région, dont le traitement nécessite cette approche transversale dans le cadre des différents projets en cours dans notre Région : Plan directeur régional, concept touristique régional, mise en œuvre de la LAT, réflexion sur la fusion de communes).

Les thèmes traités lors de cette manifestation seront également une contribution au Plan directeur régional, ce d'autant plus qu'une table ronde sera organisée au terme des conférences avec la participation du Bureau Archam & Partenaires SA en charge de la réalisation de notre Plan directeur régional et le Bureau BDO SA qui œuvre actuellement à l'étude de faisabilité et d'opportunité d'une fusion de communes.

M. le Président remercie Mme Gobet et demande s'il y a des remarques. Il constate que ce n'est pas le cas.

6. Divers

6.1 Présentation du Système de gestion des zones d'activités par le Service des constructions et de l'aménagement SeCA par Mme Papi et M. Cellérier ainsi que par M. Clément, et informations sur le Plan directeur cantonal

M. le Président donne la parole à Mme Giancarla Papi, Cheffe du SeCA, M. Aurèle Cellérier, géographe au SeCA et M. Rémi Clément, stagiaire qui a œuvré pour la mise en place du nouvel outil de gestion régional des zones d'activités. Ils présenteront les enjeux régionaux du Plan directeur cantonal, notamment les missions confiées à l'échelon régional, le système de gestion des zones d'activités ainsi que les résultats intermédiaires de l'enquête effectuée durant l'été en Gruyère.

8. Divers

M. le Président constate qu'aucun point n'est relevé.

Il remercie les délégués pour leur engagement et il remercie également ses collègues du Comité de direction pour cette année passée en leur compagnie. Ce fut une année très enrichissante et portée par de nombreux projets.

Ses remerciements vont aussi à la Commune de Vaulruz pour son accueil et pour le verre de l'amitié qui sera servi après l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » qui débutera à la suite de cette Assemblée.

En cette dernière Assemblée de l'année, **M. le Président**, au nom de tous ses collègues du Comité de direction et en son nom personnel, souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et quelques jours de détente au terme d'une année particulièrement chargée.

L'Assemblée est levée à 19 heures.

Association Régionale la Gruyère

Le Président :
Patrice Borcard, Préfet



La Secrétaire régionale :
Nadine Gobet



Annexe : - présentation du SeCA

Bulle, le 11 décembre 2018/pg

Distribution : - Mmes et MM. les délégués
- Conseils communaux
- Comité de direction